

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 25 mars 2025, de 19 h à 20 h 44, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Mélanie Desrosiers
 Brigitte Talbot
 Hayette Laouari
 Mélanie Pouliot
 Sylvie Langlois
 Annie Ménard
 Sara Mondor
 Catherine Lemelin

Messieurs Jean-François Anctil
 Éric Deschênes
 Dany Garant

Sont absentes : M^{me} Roxanne Béland
 M^{me} Catherine Lajoie
 M^{me} Catherine-Jennifer McDonald

Administrateurs formant quorum

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale
M^{me} Stéphanie Fillion, personnel d'encadrement sans droit de vote
M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-25-03-25-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sara Mondor et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 25 mars 2025, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
Pour consulter le fonctionnement de la période de questions du public, veuillez consulter l'annexe en cliquant [ici](#).
- 4. AGENDA DE CONSENTEMENT
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 février 2025
- 5. DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 5.1. Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.2. Report de l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*
 - 5.3. Modification à la zone de marche – École des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland)
 - 5.4. Amendement à la résolution CA-CSSCS-25-02-25-06 *Abandon du projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault*
 - 5.5. Modification au calendrier des séances ordinaires 2024-2025 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.6. Adoption du *Code d'éthique*
- 6. RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2. Comité de vérification
 - 6.3. Comité des ressources humaines
 - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
- 7. INFORMATIONS
 - 7.1. État de situation – Pôle 1
 - 7.2. État de situation – Complexe sportif
 - 7.3. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*
 - 7.4. Désignation de membres du conseil d'administration
- 8. SUJETS DIVERS
- 9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Éric Gagnon-Poulin, directeur général au GRT Nouvel Habitat, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir s'il était toujours possible pour GRT Nouvel Habitat et la Fondation St-Joseph de l'Espérance de continuer leurs démarches en attente de la signature avec l'entreprise retenue pour la démolition. De plus, M. Gagnon-Poulin interroge la présidente quant à la possibilité d'ajouter la conclusion de la lettre du ministère de la Culture dans le procès-verbal de la présente séance. M^{me} Hayette Laouari mentionne que plusieurs délais ont été accordés par le conseil d'administration et que la décision sera prise au point 5.1.

M. Bruno Gagné, maire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin d'obtenir des réponses quant aux points suivants :

- ✓ Pourquoi le critère des 20 élèves a été porté à leur connaissance seulement le 7 janvier dernier?
- ✓ Est-ce que les membres du conseil d'administration ont déjà voté pour la fermeture de l'école?
- ✓ Est-ce que les administrateurs ont été informés que la Municipalité souhaite aider le centre de services scolaire à pallier au manque à gagner pour que l'école demeure ouverte?

M^{me} Hayette Laouari mentionne que les administrateurs sont bien au fait du dossier de l'école de Sainte-Apolline. Elle informe M. Gagné qu'aucune décision ne sera prise lors de la présente séance. M^{me} Laouari précise que les administrateurs ont reçu la documentation et que des rencontres de travail ont eu lieu. La décision sera prise lors de la rencontre du 29 avril 2025 si la résolution concernant le changement de date de la séance ordinaire du conseil d'administration est adoptée en 5.5. Par la suite, M^{me} Laouari fait un retour concernant le ratio de 6 élèves par classe et les paramètres actuels du ministère. M^{me} Laouari précise finalement que, le 3 décembre 2024, la Municipalité avait contacté le centre de services scolaire pour recevoir les critères afin que l'école demeure ouverte. Par la suite, ces critères avaient été présentés au conseil municipal du 7 janvier 2025.

M^{me} Mélissa Gagné, native de Sainte-Apolline, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de s'assurer que les administrateurs sont conscients des efforts de développement de la municipalité. Elle souhaite aussi savoir si la décision du conseil d'administration reposera seulement sur des arguments financiers. M^{me} Hayette Laouari précise que la décision reposera sur plusieurs critères (ex. : réussite et bien-être des élèves, équité des services, etc.) et que l'aspect financier en fait partie. Elle ajoute également que le conseil d'administration étudie le dossier depuis plusieurs années et que les transitions permettent d'avoir du temps afin de trouver des solutions en collaboration avec les divers acteurs.

M. François Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si les rapports préliminaires seront déposés au 30 avril, tel que mentionné précédemment, et si une présentation est prévue lors d'une séance publique ultérieure. M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, mentionne que les rapports préliminaires seront déposés au 30 avril. Toutefois, une présentation sera effectuée aux membres du conseil d'administration en séance de travail.

M^{me} Sonia Gagné, directrice générale de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de mentionner que les écoles de moins de 125 élèves reçoivent une allocation supplémentaire et qu'en plus, à la suite de vérifications avec un avocat, il est possible pour une municipalité de contribuer financièrement au maintien de l'école. M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, mentionne que les écoles de moins de 125 élèves reçoivent effectivement une allocation, mais que cette dernière n'est pas suffisante pour maintenir les écoles en-dessous du ratio minimal d'organisation scolaire. Par la suite, M^{me} Gagné souligne que la municipalité met énormément d'efforts pour augmenter la clientèle de l'école.

M^{me} Christina Lauzier, parent de l'école de Sainte-Apolline, s'adresse à M^{me} Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin d'obtenir des réponses quant à un dossier d'élève spécifique. M^{me} Hayette Laouari informe M^{me} Lauzier qu'il est impossible de discuter d'un dossier d'élève. M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, informe M^{me} Lauzier que le centre de services scolaire doit offrir les services appropriés à chaque élève, et ce, malgré l'étendue du territoire. M^{me} Laouari fait un rappel concernant la consultation publique pour l'école de Sainte-Apolline, qui aura lieu le 1^{er} avril 2025, à 19 h, à l'école de Sainte-Apolline.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 février 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-25-03-25-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 février 2025;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 février 2025 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1. Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-02-25-03 *Report de la décision concernant le Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland)* qui mentionne le report de la décision du Collège de Saint-Damien jusqu'à la réception de la décision du ministère de la Culture et des Communications ou, au plus tard, jusqu'à la dernière séance ordinaire du conseil d'administration de l'année scolaire en cours;

ATTENDU la lettre du ministère de la Culture et des Communications mentionnant que la proposition de classement du Collège de Saint-Damien n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

CA-CSSCS-25-03-25-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la démolition du Collège de Saint-Damien (Saint-Damien-de-Buckland);

QUE les membres du conseil d'administration mandatent M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, pour la réalisation du projet.

Adopté.-

5.2. Report de l'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CA-CSSCS-25-02-25-10 *Report d'adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*;

ATTENDU la nécessité de procéder aux assemblées de consultations et d'information avant l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028*;

ATTENDU la diffusion d'avis publics en conformité avec l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA-CSSCS-25-03-25-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration reportent l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028* à la prochaine séance ordinaire.

Adopté.-

5.3. Modification à la zone de marche – École des Rayons-de-Soleil (Saint-Damien-de-Buckland)

La directrice générale adjointe, M^{me} Dany Grégoire, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution CC-01-03-28-10 *École des Rayons-de-Soleil de Saint-Damien* mentionnant que tous les élèves situés au sud de la rue de la Rivière, incluant celle-ci, seront transportés en raison du déménagement des élèves dans le Collège de Saint-Damien et conformément à la procédure relative au transport;

ATTENDU le déménagement des élèves dans la nouvelle construction de l'école des Rayons-de-Soleil;

ATTENDU l'iniquité de la zone de marche du secteur sud de la municipalité;

ATTENDU l'analyse du secteur par le service du transport;

ATTENDU la collaboration de la municipalité concernant des aménagements sécuritaires;

ATTENDU la volonté de régulariser la situation en conformité avec les critères d'admissibilité de la *Politique relative au transport*;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif du transport.

CA-CSSCS-25-03-25-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M. Alexandre Guay, coordonnateur au transport, à effectuer les changements nécessaires à la zone de marche afin d'assurer l'équité entre les élèves du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE la résolution *CC-01-03-28-10 École des Rayons-de-Soleil de Saint-Damien* soit amendée et que mention soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.4. Amendement à la résolution CA-CSSCS-25-02-25-06 Abandon du projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Juan Mercier-Bélanger, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution *CA-CSSCS-25-02-25-06 Abandon du projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault* mentionnant que le projet du dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault est officiellement abandonné, la libération des sommes consenties au centre de services dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* et le retrait de la marge de crédit dédiée au projet 2024-1344 PSISRES - *Aménagement d'un dôme multisport à l'école Louis-Jacques-Casault*;

ATTENDU l'information reçue par le centre de services scolaire concernant la possibilité de conserver les sommes consenties dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* pour la réalisation d'un projet sportif;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale.

CA-CSSCS-25-03-25-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la résolution *CA-CSSCS-25-02-25-06 Abandon du projet de dôme sur le terrain multisport Laprise à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault* soit amendée pour retirer la mention « **QUE** les sommes consenties au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur* soient libérées » et que mention soit faite au livre des délibérations;

QUE ces sommes demeurent disponibles afin d'être affectées à un projet sportif qui sera présenté ultérieurement au conseil d'administration.

Adopté.-

5.5. Modification au calendrier des séances ordinaires 2024-2025 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la résolution *CA-CSSCS-24-06-25-03 Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024-2025*;

ATTENDU la séance ordinaire prévue le mardi 22 avril 2025;

ATTENDU la volonté de reporter la séance de sept (7) jours en raison du congé férié qui réduit considérablement le délai entre les séances ordinaires;

ATTENDU la recommandation de reporter la séance ordinaire du 22 avril 2025 au 29 avril 2025.

CA-CSSCS-25-03-25-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent le changement de date de la séance ordinaire du 22 avril 2025 au 29 avril 2025;

QUE les membres du conseil d'administration autorisent M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, à émettre un avis public en ce sens;

QUE la résolution CA-CSSCS-24-06-25-03 *Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2024-2025* soit amendée et que mention soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

5.6. Adoption du Code d'éthique

La directrice générale, M^{me} Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU le projet de loi n°47 *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel*;

ATTENDU la prise d'un décret, en date du 5 mars 2025, prévoyant l'entrée en vigueur de certaines dispositions du projet de loi mentionné précédemment;

ATTENDU que les centres de services scolaires ont désormais le devoir de s'assurer que les personnes appelées à œuvrer auprès des élèves mineurs ou handicapés ou à être régulièrement en contact avec eux n'ont pas eu un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein d'un organisme scolaire du Québec;

ATTENDU que le décret prévoit que chaque organisme scolaire doit, dès à présent, se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

ATTENDU que le code d'éthique doit notamment inclure les pratiques et conduites attendues des personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux et prévoir l'obligation de signaler sans délai à l'organisme scolaire tout manquement aux dispositions qu'il contient et qui peuvent raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves;

ATTENDU que chaque organisme doit avoir adopté son code d'éthique au plus tard 30 jours à compter de la prise du décret du 5 mars dernier;

ATTENDU la réception du document *Code d'éthique (forme prescrite)* à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés de la part du ministère, qui présente le contenu prévu par la loi;

ATTENDU la volonté du ministère de l'Éducation à l'effet que ce code modèle ministériel soit adopté dès que possible par le conseil d'administration et, qu'ultérieurement, il soit amendé afin de l'enrichir de mesures additionnelles souhaitées, le cas échéant.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Annie Ménard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le *Code d'éthique* et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE ce code d'éthique entre en vigueur dès son adoption.

Adopté.-

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification

M^{me} Hayette Laouari, en remplacement de M^{me} Catherine Lajoie, indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3. Comité des ressources humaines

M^{me} Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.4. Comité consultatif du transport des élèves

M^{me} Brigitte Talbot indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7. INFORMATIONS

7.1. État de situation – Pôle 1

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs que son service sera en mesure de remettre les plans préliminaires en date du 30 avril. Des rencontres de coordination ont lieu aux deux semaines avec l'ensemble des intervenants.

7.2. État de situation – Complexe sportif

M. Juan Mercier-Bélanger, directeur du Service des ressources matérielles, informe les administrateurs que 10 % du projet a été déposé au ministère, tel que prévu. Une rencontre du grand comité aura lieu le 31 mars 2025 avec les partenaires du projet. Lors de cette rencontre, l'architecte réalisera une présentation du travail effectué jusqu'à maintenant.

7.3. Avis publics et calendrier de consultations au regard de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique

M^{me} Rachel Bégin, directrice générale, informe les administrateurs des dates pour les consultations publiques à venir :

- ✓ École de Sainte-Apolline : 1^{er} avril 2025, à 19 h;
- ✓ École intégrée Chanoine-Ferland et de Saint-Just : 2 avril 2025, à 19 h.

7.4. Désignation de membres du conseil d'administration

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs des différents postes à combler au sein du conseil d'administration à partir du 1^{er} juillet 2025.

Sur un total de 15 postes, 8 seront en élections :

- ✓ Parents :
 - District 1,
 - District 3,
 - District 4;
- ✓ Membres du personnel :
 - Membre représentant le personnel professionnel non enseignant,
 - Membre représentant le personnel enseignant,
 - Membre représentant les directions d'établissement;
- ✓ Communauté :
 - Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, de gestion, d'éthique, de gestion de risques ou de gestion des ressources humaines,
 - Personne âgée de 18 à 35 ans.

L'information pertinente concernant la désignation des membres est disponible sur le site web du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à la section « Conseil d'administration » ou en cliquant ici.

8. SUJETS DIVERS

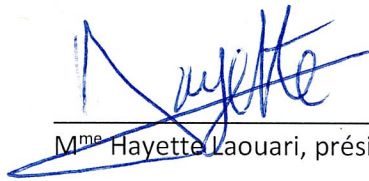
Aucun sujet divers.

9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-25-03-25-09

II EST PROPOSÉ par M^{me} Catherine Lemelin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 20 h 44.


M^{me} Hayette Laouari, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

